



MAIRIE DE MULSANNE

CM du 31 mai 2011 - Compte rendu du maire

A l'ouverture de la séance, après avoir désigné les secrétaires, Le Maire a levé la séance pour donner la parole à Monsieur KOLL, représentant du collectif des Rochères, pour lui permettre de lire une déclaration concernant le Plan Local d'Urbanisme.

A la réouverture de la séance le maire a proposé au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour ce qui a été accepté.

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée le Maire a informé des décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

Point 1 : Les procès verbaux des conseils municipaux tenus les 23 février et 21 mars 2011 ont été approuvés. Ils sont consultables en mairie.

Point 2 : Le tirage des 9 personnes qui seront proposées au tribunal de grande instance pour constituer la liste du jury d'assise a été réalisé.

Point 3 : La réglementation concernant la législation funéraire a beaucoup évoluée. Elle a nécessité la reprise du règlement du cimetière qui a été approuvé par le conseil.

Point 4 : Les tarifs funéraires ont été réévalués de 3% à compter du 1^{er} juin 2011. Un tarif a été crée pour le renouvellement des concessions cinquantenaires. Il a été fixé à 295€.

Point 5 : Le conseil a approuvé une augmentation de 2,5% des tarifs de la restauration scolaire applicables au 1^{er} septembre 2011. Le tarif pour les enfants extérieurs à Mulsanne a été augmenté de 0,5€ supplémentaire.

Point 6 : Les tarifs de l'accueil périscolaire applicables au 1^{er} septembre 2011 ont été augmentés de 2,5%. Comme pour la restauration scolaire, le tarif pour les enfants extérieurs à Mulsanne a été augmenté de 0,5€ supplémentaire.

Point 7 : Les nouveaux tarifs des frais de scolarité pour les enfants extérieurs à Mulsanne qui fréquentent nos écoles ont été approuvés par le conseil municipal.

Ils sont de : 1100€ en maternelle
 370€ en élémentaire

Un tarif spécial concernant un enfant de Teloché a été fixé à 58,58€.

Point 8 : Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de désaffectation des locaux de l'école Flora Tristan. La désaffectation concerne les locaux de la maternelle qui étaient affectés précédemment à la salle de repos des enseignants et du bureau du directeur. Ces locaux recevront à terme la lingerie scolaire.

Le projet va être transmis au préfet pour approbation.

Point 9 : L'indemnité annuelle de gardiennage de l'église, sur proposition du Préfet, a été revalorisée de 0,49% ce qui le porte à 119,55€.

Point 10 : Le conseil a approuvé l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux au stade de la houssière. Cet avenant justifié par des prestations supplémentaires s'élève à 76 993,50€. Cette somme était de 68 810€ dans le marché initial.

Point 11 : Le conseil a validé l'acquisition en réserves foncières de la parcelle cadastrée section AR 17 appartenant à Monsieur GREVEREND Philippe. La surface de la parcelle est de 13040m² et le coût d'acquisition est de 4€ le m². Le vendeur prendra à sa charge la coupe des arbres.

Point 12 : Le conseil a autorisé la cession de la parcelle cadastrée section AN n°15, d'une superficie de 3904m², à Monsieur Dominique BOUQUET pour un prix net vendeur de 1952€. Il a aussi autorisé la cession de la parcelle cadastrée section AN n°22, d'une superficie de 4824m², à Monsieur Michel RAGOT pour un prix net vendeur de 2412€.

Point 13 : Le projet de convention d'entretien du boulevard nature de Le Mans Métropole a été approuvé. Les communes de Le Mans Métropole ont en charge l'entretien des espaces verts, des aires de pique nique et le vidage des poubelles.

Point 14 : Le Maire a été autorisé à solliciter des subventions auprès de l'ADEME, du Conseil régional, au titre du Contrat Territorial Unique, pour la réalisation des diagnostics thermiques et énergétique des bâtiments communaux.

Point 15 : Le conseil a autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territorial Unique pour le projet d'aménagement du stade de la Houssière.

Point 16: Le Maire a présenté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet. Le conseil sera amené à se prononcer sur ce schéma lors du prochain conseil.

Séance levée à 22h 40

Informations diverses :

Prochain Conseil Municipal le mercredi 22 juin à 19h.

Lors des 24h 2011, la rue du stade sera autorisée à la circulation dans les deux sens.

Suite à l'arrêté sécheresse du 18 juin 2011 la ville a suspendu tous les arrosages de pelouses et fleurs sur la commune. Une demande de dérogation a été formulée auprès du préfet pour poursuivre l'arrosage du terrain d'honneur de la Houssière qui n'est toujours pas stabilisé.

Le 6 juin 2011
Le maire Jean Claude FERRE

